

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 446

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 66

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« dispositions insérées dans le même code par les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.